L'accompagnateur

Parcours de vie

Marche à suivre 21 ans + - Vie active

Accompagner votre enfant dans sa transition vers le marché du travail

- Évaluez avec lui ses intérêts et compétences. Ceci vous permettra de déterminer quel type d'emploi pourrait l'intéresser et dans lequel il pourrait s'épanouir. Si votre enfant désire travailler en entreprise adaptée, il doit y être référé par le service en employabilité (SEMO) de votre région. Pour ce faire, votre enfant doit s'y créer un dossier
- Identifiez avec lui des milieux professionnels correspondant à ses intérêts et encouragez-le à postuler aux postes ouverts. Vous pouvez l'appuyer en rédigeant avec lui un CV et une lettre de motivation adaptés aux offres d'emploi.
- Préparez-vous aux entrevues en l'aidant à mettre de l'avant ses compétences!

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Consultez le dossier : Emploi et parcours professionnel

Bon à savoir

- Il est recommandé d'identifier, dès le début de vos démarches, l'entreprise adaptée la plus près de chez vous, qui correspond aux intérêts de votre enfant!

Encourager votre enfant à choisir l'activité la plus adaptée à ses besoins et intérêts, une fois sa scolarité terminée

- Évaluez avec votre enfant s'il sera en mesure de s'épanouir davantage dans un centre de jour ou un emploi, en fonction de ses besoins et intérêts.

- Inscrivez votre enfant à l’activité choisie ou aidez-le à déposer sa candidature aux postes souhaités.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Consultez le dossier : Emploi et parcours professionnel

Inscrire votre enfant au Carrefour jeunesse emploi de votre région, le cas échéant

- Contactez le Carrefour jeunesse emploi (CJE) de votre région pour y inscrire votre enfant, s’il est intéressé.

Consultez les ressources qui peuvent vous outiller : Ressources

Consultez le dossier : Emploi et parcours professionnel

Bon à savoir

- Les CJE sont des organismes communautaires qui accompagnent et guident les jeunes adultes de 18 à 35 ans dans leurs démarches d’insertion sociale et économique. Certains ont des programmes spéciaux pour les jeunes à besoins particuliers, contactez celui de votre région pour savoir s’il en fait partie!

Vérifier le dossier d’électeur de votre enfant et informer le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) de la situation

- Consultez le registre électoral pour vérifier si votre enfant est inscrit sur les listes électorales. Si un régime de protection est en place, il est possible que son nom ait été retiré.
- Avisez les autorités électorales si votre enfant est déclaré inapte, mais que son nom figure toujours sur les listes électorales.

Consultez le dossier : Passage à 18 ans

Bon à savoir

- Si votre enfant est déclaré inapte, il ne perd pas nécessairement son droit de vote. Différentes conditions sont requises pour être en mesure d'exercer son droit de vote, retrouvez-les ici!

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'accompagnateur : laccompagnateur.org

Généré le : 5 novembre 2026

© L'accompagnateur — La référence pour personnes handicapées. Tous droits réservés.